



Rapporteur : Mme ROUSSET

N° AD_2025_0022

Commission n°1

16 - Economie sociale et solidaire

Economie sociale et solidaire

Le 19 mars 2025 à 9h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme ABADIE (pas de pouvoir donné), M. LAPAUSE (pas de pouvoir donné), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h53.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3211-1 et L. 3311-1 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 7 novembre 2024 relative à l'économie sociale et solidaire, une politique transversale pour le développement local ;

Expose :

Le Département d'Ille-et-Vilaine porte une politique ambitieuse de l'économie sociale et solidaire, orientée vers les territoires les plus fragiles (en milieu rural et en quartier prioritaire au titre de la politique de la ville), favorisant l'émergence de projets collectifs d'utilité sociale ancrés sur les territoires.

Il s'agit également d'une politique transversale, en soutien des différentes politiques départementales. Dans un contexte économique qui affecte durablement les structures de l'économie sociale, l'accompagnement à l'adaptation, à la transformation et à la consolidation des acteurs est aussi plus que jamais nécessaire.

I. L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE COMME LEVIER DU DEVELOPPEMENT LOCAL ET DES SOLIDARITES TERRITORIALES

Les projets conduits par les acteurs de l'économie sociale et solidaire apportent des solutions viables et durables aux besoins des habitants et des territoires. A cet effet, une enveloppe de 57 000 euros sera dédiée au développement de projets innovants dans les territoires fragiles et au service des politiques départementales. Les projets soutenus, retenus au fur à mesure de leurs émergences, devront apporter des réponses concrètes et opérationnelles à des problématiques locales en mobilisant les ressources de l'économie sociale et solidaire.

II. L'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEUR.EUSES DE PROJETS PAR LES ACTEUR.RICES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Le Département poursuivra son financement aux organismes d'appui et de conseil. Cet écosystème évoluera en 2025 avec une nouvelle organisation mutualisée à l'échelle départementale qui permettra de proposer une offre plus adaptée aux territoires. Le Département soutiendra cette nouvelle organisation.

Le Département appuiera également les opérateurs qui accompagnent les structures employeuses afin de les aider à se consolider, voire se réorganiser, et à créer ou pérenniser des emplois.

L'ensemble de ces subventions est détaillé en annexe 2 et fera l'objet de nouvelles conventions ou d'avenants aux conventions déjà existantes.

III. LA VALORISATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

La politique du Département est reconnue à l'échelle nationale pour son caractère innovant. Elle s'enrichit des échanges entretenus avec de nombreux partenaires en France et à l'étranger. A ce titre, le prochain forum mondial de l'économie sociale et solidaire en octobre à Bordeaux et la poursuite des échanges avec les acteurs canadiens et togolais viendront conforter la capacité à développer de nouvelles solutions et à les partager.

Encore trop souvent méconnue, l'économie sociale et solidaire, ses champs d'interventions, ses modèles économiques hybrides ou ses capacités d'innovations sont encore parfois difficiles à appréhender. Différentes actions de formation ou d'animation contribueront à assurer une meilleure visibilité de cette politique pour les agent.es de la collectivité et les encourager à mobiliser les ressources de l'économie sociale pour renforcer les politiques publiques du Département.

Décide :

- d'approuver l'ensemble des propositions et des actions exposées ci-dessus, conformes aux débats des orientations budgétaires ;**
- d'inscrire au budget primitif 2025 les crédits correspondants tels que détaillés dans les tableaux financiers joints (annexe 1) ;**
- d'approuver l'attribution des subventions aux acteurs de l'économie sociale et solidaire telles que figurant dans le tableau annexé (annexe 2), qui feront l'objet de nouvelles conventions ou d'avenants aux conventions existantes et seront soumis au vote de la Commission permanente.**

Vote :

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 2

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
28 mars 2025
ID: AD_2025_0022

Pour extrait conforme